



Point Covid avec Amélie de Montchalin 16 septembre 2021

Solidaires a réaffirmé que la vaccination était une solution pour sortir de la crise sanitaire et qu'elle devait être accessible au plus grand nombre. Solidaires a également rappelé son opposition au passe sanitaire et à l'obligation vaccinale. Ces deux mesures vont pour nous à l'encontre de la démarche pédagogique qui doit permettre au plus grand nombre de pouvoir choisir de se faire vacciner.

Nous avons rappelé à la ministre que la suspension des personnels hospitalier était un luxe que l'hôpital public qui souffre d'un manque croissant de personnels, ne peut pas se permettre ! Et que les sanctions de personnels qui ont tant donné notamment sur la dernière année et demi sont inadmissibles. Solidaires a demandé que des solutions soient trouvées face aux trop nombreuses situations de suspension.

Au-delà de l'opposition au passe sanitaire, de très nombreuses questions restent sans réponses et doivent encore être éclaircies.

Pour les agents en COVID long

Solidaires a questionné la ministre sur les mesures que le gouvernement comptait mettre en place pour les agent·e·s en COVID long. En effet, certain·es agent·es subissant des effets secondaires dus à la

contraction du COVID sont contraintes de multiplier les arrêts maladies, et donc de se voir appliquer un jour de carence à chaque arrêt. Solidaires demande l'abrogation pure et simple du jour de carence, et que les personnels en COVID long puissent bénéficier des dispositions existantes en terme de congés maladie (CLM ou CLD), que les affections consécutives à la maladie soient prises en charge en tant qu'affection longue durée (ALD).

La ministre ne nous a apporté aucune réponse.

Passé sanitaire :

Solidaires a rappelé son opposition très claire au passé sanitaire. Solidaires a fait mention des pressions que subissent certain·e·s agent·e·s, alors qu'ils et elles n'y sont pas soumis·es. Nous avons également insisté sur le fait que certains employeurs avaient outrepassé le cadre applicable. Certains employeurs territoriaux se sont fait condamner par le Tribunal administratif pour avoir demandé un passé sanitaire à l'ensemble de leur personnel.

Pour la ministre, que ce soit dans le cadre de la vaccination ou du passé sanitaire, le but est d'inciter à la vaccination et de ne pas en arriver à des mesures de suspension. Or, sur le terrain, on constate que les employeurs ne respectent pas le cadre applicable, la suspension se produit sans aucun entretien. Pire, certaines directions demandent à des agent·e·s éloigné·e·s du service pour cause d'arrêt maladie long ou de maternité de présenter un passé sanitaire sous peine de suspension. Solidaires a rappelé à la ministre que ce n'était pas acceptable !

Sur la protection des agent·e·s :

Solidaires a dénoncé le fait qu'à la rentrée des personnels de l'Éduca-

tion nationale n'avait pas été doté de masque, ce qui fut le cas dans certains départements, certain-es AESH n'ont pas été fourni en masque alors qu'elles sont en contact direct avec les élèves accompagnées.

La ministre a confirmé que les stocks sont présents ; ces ratés sont purement inacceptables !

Agent·e·s devant contrôler les passes sanitaires des usager·e·s :

Solidaires a rappelé son attachement au fait que les usager·e·s puissent accéder à la culture sans discrimination, le fait de demander systématiquement le passe sanitaire à l'entrée des lieux de cultures risque d'en éloigner les usager·e·s.

Nous avons demandé à la ministre quelle évaluation des risques professionnels elle avait mis en place pour les personnels qui doivent contrôler les passes des usagers, et qui peuvent se retrouver dans des situations complexes.

Sur ce point, nous n'avons eu aucune réponse concrète de la part de la ministre.

Les syndicats de la fonction publique de Solidaires veilleront à ce que les conditions de travail et la sécurité des agent·e·s soit bien respectée par les employeurs et alors même qu'ils et elles ne devraient pas exercer ces missions.

Personnels vulnérables :

Une nouvelle circulaire a été publiée le 9 septembre et sera applicable à compter du 27 septembre.

Les critères pour obtenir une mesure d'éviction du poste de travail sont devenus plus durs, notamment le degré d'exposition au virus. En outre, la circulaire surindividualise les situations. En cas de désaccord quant au certificat établi par le mé-

decin traitant de l'agent·e, l'employeur saisit le médecin du travail qui doit se prononcer sur la possibilité d'aménager le poste de travail ou le maintien de l'éviction du lieu de travail.

Solidaires a rappelé à la ministre le principe de réalité de l'état d'indigence de la médecine du travail dans certains ministères comme celui de l'Éducation nationale qui compte 46 ETP de médecine du travail pour 1,1 millions d'agent-es !

Solidaires a également demandé à la ministre quelles étaient les mesures de prévention mises en place pour le suivi des personnels qui reprendraient leurs fonctions sur site après une année d'absence. Là encore, aucune réponse à notre question.

Outre-Mer :

Concernant la situation sanitaire catastrophique dans les DOM, et le faible taux de vaccination (quelle réelle accessibilité à la vaccination, infrastructures hospitalières insuffisantes) : aucun élément n'a été apporté par la ministre.

Pour Solidaires, la vaccination doit reposer sur une campagne de conviction, avec des moyens au plus près des populations (et pas sur Doctolib !). Par ailleurs, le service public de la santé doit être repensé avec moyens budgétaires et ouverture de lits/ établissements (notamment banlieues - DOM) pour une véritable accessibilité de tou-tes à la santé.